

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/142

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.2)

Commission Consultative des Services

Publics Locaux (CCSPL) -

**Désignation des représentants
associatifs**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

13 OCT 2026

ID : 059-215902958-20260930-2026_142-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal**

d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'An deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, Maire, et sur la convocation faite par lui le vingt-deux septembre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 34 Absent ayant donné pouvoir : 1 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ, Mme
SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. SOOTS, Mme
BRANDT, M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme
CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme SIX, Mme VEIT-TORREZ, M. VEZARD,
Mme CAUDRON, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DORMION-ROUSSEZ qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Vu la délibération n°2026/043 du 1er avril 2026 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et fixant sa composition à cinq membres du conseil municipal et deux représentants d'associations locales ;

Vu la délibération n°2026/115 du 8 juillet 2026 modifiant la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suite à la démission d'un conseiller municipal ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les représentants des associations locales appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des deux représentants associatifs et de récapituler la composition complète de la commission,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- de désigner Monsieur Charles ROUSSEZ, représentant de l'association ORME Activités, en qualité de membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- de désigner Monsieur Michel DUHOO, président de l'association ARCHE, en qualité de membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- de fixer la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit:

PRESIDENCE : M. Valentin BELLEVAL, Maire,

En ce qui concerne les élus :

- M. Hervé DELVA
- M. Didier TIBERGHEN
- Mme Céline DELHAIZE
- M. Philippe GRIMBER
- Mme VEIT-TORREZ

En ce qui concerne les représentants des associations :

- Monsieur Charles ROUSSEZ, Président de l'association ORME ACTIVITES
- Monsieur Michel DUHOO, Président de l'association ARCHE

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord**



Valentin BELLEVAL